

Date de convocation : 06/02/2025

Conseillers en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Conseil Communautaire Séance du 13 février 2025

Membres présents :			
BALMONT Nicolas	CREPEL Yves	GONZALES Florence	PORTIER Jean Pierre
BOURNE Hervé	DALEX Jacques	JOSSERAND Stéphanie	PORTIER Julien
BRACHET Marc	DOMENGE-CHENAL Michèle	JUILIEN Marielle	PRUD'HOMME Philippe
BRASSOUD Martine	DUMONT-THIOLLIERE Christine	KLEMENCIC Françoise	SCHERMA Sébastien
BRUNET André	DUNAND-CHATELLET David	LUCIANI Michel	VIGNIER Georges
CARRIER Kelly	FROSSARD Richard	MATHIEU Anne-Gabrielle	
CHAPPET Philippe	GAILLARD Claude	PAGET Marc	
CHATELAIN-CADET Bernard	GODENIR Laurence	PONTHIEU Eric	
Membres présents :			
BERNARD Anne-Marie pouvoir à SCHERMA Sébastien		DENAMBRIDE Julie pouvoir à Yves CREPEL	
FERNANDEZ Sophie pouvoir à VIGNIER Georges		TREMBLAY-GUETTET Jeannie pouvoir à DOMENGE CHENAL Michèle	

Finances – Solidarité avec le Département de Mayotte – Versement d'un don

Rapporteur Monsieur le Président de la Communauté de Communes

EXPOSE

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2025,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communal, après avoir pris en compte les abstentions (M. Sébastien SCHERMA et Mme Anne-Marie BERNARD par sa procuration) :

- Approuve le versement d'un don d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) pour aider la population de Mayotte
- Autorise le versement à la Fédération Nationale de la Protection Civile, Tour Essor, 14 rue Scandicci — 93500 PANTIN,
- Autorise le Président de la CCSLA à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote					
Votants	33	Abstention	2	Exprimés	31
Pour	31	Contre			

FAVERGES-SEYTHENEX, le

20 FEV. 2025

Le Secrétaire de séance,
M. André BRUNET

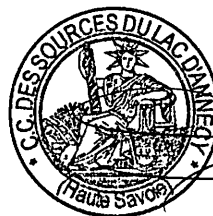
Le Président
M. Jacques DALEX

Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le :

Date de mise en ligne : 19 FEV. 2025

Copie(s) interne(s) :

- Service comptabilité : S. MOTTO ROS



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier à 2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application Télérecours citoyens sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.